

*des Princes &c. Novemb, 1715. 343*

a eû droit de mettre ces deux dernieres sommes à part des autres revenus de la Maison, pour en disposer comme elle le trouveroit à propos. En sorte que l'Abbaye Royale de Sr. Cyr, outre les revenus de la Terre de ce nom, & la Menſe Abbaticale de Sr. Denis, joiit de cent quarante mille livres de rentes annuelles. Au reste toutes les pensions que le feu Roi avoit assignées à Madame de Maintenon, lui sont conservées, & lui seront payées la vie durant.

VIII. Mr. le Duc de Bouillon s'étant demis volontairement de la Charge de Grand Chambellan de France, le Roi en a disposé en faveur du Duc d'Albert fils de Mr. de Bouillon,

*Mr. d'Albert est fait Grand Chambellan.*

IV. Parmi plusieurs piéces de Poëſie qu'on m'a communiqué, faites à l'occasion du feu Roi T. G. j'en joindrai ici deux des plus courtes, en attendant qu'il en paroisse de plus sublimes, & de plus dignes de la gloire & de la mémoire d'un si grand Monarque. Ceux qui sont les Auteurs de celles que je supprime, ne s'en scandaliseront pas, s'ils font attention que les piéces d'éloquence insérées dans ce Journal, sont d'une nature plus convenable à l'Histoire: & qu'en matiere de Poëſie, sur un pareil sujet, il seroit à propos de n'en produire aucune, qu'elle n'eut été faite ou limée par ces premiers Maîtres de l'Art: quoiqu'il en soit voici les deux, qui occuperont la place qui me reste pour cet Article.

#### Epitaphe du Roi Louis XIV.

*Sujet aux Loix de la nature,  
Comme le dernier des mortels,  
LOUIS, ce Prince à qui l'on devoit des Autels,  
Des vers est maintenant devenu la pâture.  
Son Regne fut d'un cours sans exemple & si long  
Qu'il sembloit que l'affreuse Parque,*

*Epitaphe  
pour le Roi  
Louis XIV.*

*n° 548*